

## Les Nouvelles du Mardi 6 janvier 2015



### Au sommaire cette semaine :

- **Encore une preuve que réduire le nombre d'élèves par classe est efficace**
- **La prime des recteurs déprime les profs**
- **Le droit à l'avortement a 40 ans et il est toujours à défendre !**

- **Encore une preuve que réduire le nombre d'élèves par classe est efficace**

"Les politiciens devraient peser soigneusement l'efficacité d'une réduction du nombre d'élèves par classe". Une nouvelle étude, la troisième en un an, vient à nouveau démontrer l'efficacité de la réduction du nombre d'élèves par classe. Sa particularité est de venir d'un pays où on rend les enseignants seuls responsables de l'échec scolaire : les Etats-Unis. Son efficacité vient aussi du fait qu'elle est la 3ème en un an. Intéressée à la lutte contre les inégalités scolaires, l'éducation nationale peut-elle continuer à faire la sourde oreille ? Publiée par le National Education Policy Center, Université du Colorado, l'étude de Diane Whitmore Schanzbach pourrait bien inverser la tendance aux Etats-Unis. Elle intervient alors que depuis 2009 on assiste à une remontée du nombre d'élèves par classe dans les écoles américaines. Sous la double pression des économies budgétaires d'une part et de l'idée que l'enseignant est le facteur dominant de la réussite et de l'échec scolaire, la taille moyenne des classes américaines a augmenté de 5%. Or, pour DW Schanzbach, ces économies là seront ruineuses pour l'avenir. Réduire le nombre d'élèves par classe a un coût qui est facilement mesurable et rentable à long terme car cette politique a des effets durables. [...] Visiblement DW Schanzbach n'a pas eu connaissance des études françaises sur ce sujet. En novembre 2014, la revue très officielle Education & formations (n°85) a publié une étude d'Olivier Monso qui affirme aussi la supériorité des petites classes. "Les travaux récents sur données françaises consacrés à l'impact de la taille des classes sur la réussite scolaire ont tous abouti, quoiqu'avec des nuances, à ce constat", explique O. Monso. "Ces travaux ont mis en évidence un impact du nombre d'élèves par classe plus fort dans le premier degré et dans la première partie du collège, peu apparent ou inexistant au lycée général. Une réduction du nombre d'élèves par classe bénéficie davantage, dans l'ensemble, aux élèves issus d'un environnement social ou scolaire défavorisé, et notamment à ceux scolarisés dans un établissement en éducation prioritaire". [Lire la suite sur le café pédagogique.](#)

- **La prime des recteurs déprime les profs**

Le ministère augmente de 10 000 euros la prime des trente recteurs d'académie. Les profs, parmi les plus mal payés de l'OCDE, apprécieront. A l'Éducation nationale, les restrictions salariales ne concernent pas tout le monde. Par la grâce d'un arrêté publié le 28 décembre au Journal officiel, les trente recteurs d'académie ont bénéficié d'une revalorisation plus que substantielle de leur « indemnité de responsabilité ». Fixé à 15 200 euros en 2010, le montant annuel de la part fixe de cette prime a bondi à 25 620 euros. Soit plus de 40 % d'augmentation ! Cette coquette somme entraîne également une hausse de la part variable de la prime, celle-ci étant basée sur un pourcentage de la part fixe – jusqu'à 45 % – « en fonction de la manière de servir et des objectifs atteints ». En définitive, un recteur qui remplirait bien sa mission pour l'année 2015 pourrait prétendre, en plus de son salaire, à une prime globale pouvant aller jusqu'à 37 140 euros à l'année. Évidemment, ce bonus ahurissant fait grincer des dents. « Cette prime correspond au salaire annuel d'un prof certifié, d'un conseiller principal d'éducation ou d'un professeur des écoles au dernier échelon de la hors-classe », souligne [une source syndicale], indigné. Il y a de quoi. Le point d'indice dans la fonction publique est gelé depuis 2010 et le salaire des enseignants, notamment ceux du premier degré, est parmi les plus faibles des pays développés. En septembre dernier, l'enquête « Regards sur l'éducation » soulignait que le revenu moyen d'un professeur des écoles français – 31 000 euros par an – était de 17 % inférieur à la moyenne de l'OCDE. Interpellé, le ministère n'hésite pas, pourtant, à invoquer la lutte contre les inégalités salariales pour justifier cette mesure apparemment urgente. « On rectifie une anomalie, car les recteurs gagnaient moins (environ 1 000 euros par mois – NDLR) que leurs subordonnés – inspecteurs d'académie et secrétaires généraux », souligne l'entourage de Najat Vallaud-Belkacem. Un sens aigu de la justice que les enseignants sauront sûrement lui rappeler dans les futures négociations. [A lire sur l'Humanité.fr](#)

- **Le droit à l'avortement a 40 ans et il est toujours à défendre !**

Le 17 janvier 1975, la loi Veil, en légalisant l'avortement, a permis à des millions de femmes de voir reconnaître un droit fondamental, de mettre fin aux avortements clandestins et aux milliers de décès... Cette loi résulte de fortes mobilisations (manifestations de rue, procès dit de Bobigny, manifeste des 343...), qui ont obligé le gouvernement de l'époque à répondre favorablement au droit à l'avortement.

Le droit à l'avortement reste fragile et appelle à la vigilance à l'heure où resurgissent de nombreux conservatismes. En effet, tous les moyens sont bons pour attaquer ce droit : commandos et manifestations anti- IVG, tentatives de donner un statut social et juridique à l'embryon, acte jugé non rentable et moyens financiers insuffisants pour les hôpitaux. Comme tous les sujets touchant à la sexualité et la famille, le droit à disposer de son corps est ciblé par les tenants de l'ordre moral ou religieux, où le rôle de la femme est réduit à un « rôle maternel ».

La loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire) a particulièrement fragilisé les maternités et les Centres d'Interruption Volontaire de Grossesse (CIVG). L'accès à l'avortement et les conditions dans lesquelles il est pratiqué se sont dégradés. Cette loi a entraîné de nombreuses restructurations qui impactent particulièrement la santé des femmes, en tant qu'usagères et travailleuses des structures de santé (elles en représentent environ 80%). Le démantèlement des hôpitaux, des maternités de proximité et de services considérés comme non rentables induit des suppressions d'emplois et une restriction de l'accès aux soins par manque de moyens humains et matériels. Les CIVG comptent parmi les services particulièrement fragilisés par cette réforme, certains ont d'ailleurs fermé. Les maternités sont regroupées et deviennent de véritables usines à bébé.

En cédant aux réactionnaires, en abandonnant la Procréation Médicalement Assistée (PMA), et les ABCD de l'égalité, le gouvernement conforte leurs idées alors qu'il convient au contraire de développer tout ce qui participe à l'égalité ! Toutes ces attaques participent à fragiliser le droit à disposer de son corps.

**En avant toutes et tous ! manifestation nationale à Paris 17 janvier - Bastille – 14h30. [A lire sur Sudéducation.org](http://Sudeducation.org)**